



EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 1^{er} juillet 2023

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi premier juillet, à dix-huit heures trente-six minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2024</p>	<p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p><u>Excusés :</u> BERTHAIL Éric FOURNIER Christophe</p> <p><u>Absent :</u> KOCIOU Guillaume</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> BELZUZ Jean-Claude</p>

Objet : Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura 2024-2026

- Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le Code des transports, et notamment son article L. 3111-1 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté n° 24CP.409 en date du 31 mai 2024 approuvant la présente convention de délégation de compétence et autorisant la Présidente du Conseil régional à le signer ;

Le conseil municipal **APPROUVE** la présente convention de délégation de compétence et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN